

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

7) ECRET N° 84/531 du 8/06/84  
/MTPS/DGTFP/DFP/SAV-F

portant promotion au titre de l'année 1982  
de Monsieur GOMA David, Administrateur en  
Chef des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie  
I des SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;  
Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
Vu le Décret 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A des SAF;  
Vu le Décret 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3 Février  
1962 portant statut général des fonctionnaires;  
Vu le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires;  
Vu le Décret 65/170/FP-BE du 29 Juin 1965 réglant  
l'avancement des fonctionnaires;  
Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du Décret 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat;  
Vu le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret  
80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Gouver-  
nement;  
Vu le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement;  
Vu le Décret 83/320 du 5 Mai 1983 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres;  
Vu le Décret N° 84/531 /MTPS/DGTFP/DFP du 8/06/84  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982  
de Monsieur GOMA David, Administrateur en Chef des Cadres de la  
Catégorie A, Hiérarchie I des SAF (Administration Générale),

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

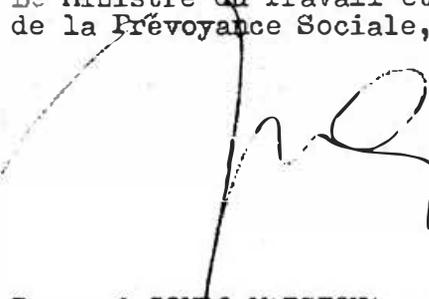
ARTICLE 1er.- Monsieur GOMA David, Administrateur en Chef de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) en service au Ministère des Affaires Etrangères à Brazzaville, est promu au 2<sup>e</sup> échelon au titre de l'année 82 de son grade à 2 ans.

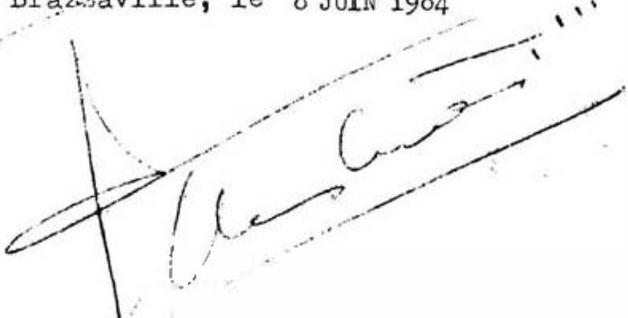
ARTICLE 2.- Le présent décret prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré publié au JORPC et communiqué par ~~le~~ si besoin sera.-

Brazzaville, le 8 JUIN 1984

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA .-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

  
Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
MINI.AFF.ATRE.	2
SGAE.	2
DGTFF/DFP.	3
DGE.	2
LCF.	2
SGCM/BC.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3

